



Conférence générale

33e session
Comité des candidatures

Генеральная конференция

33-я сессия
Комитет по кандидатурам

nom

Paris 2005

General Conference

33rd session
Nominations Committee

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
لجنة الترشيحات

Conferencia General

33ª reunión
Comité de Candidaturas

大会

第三十三届会议
提名委员会

33 C/NOM/INF.2 Rev.4

16 octobre 2005

Original anglais

COMITÉ DES CANDIDATURES

Points 12.2 à 12.16 de l'ordre du jour

COMPOSITION DES COMITÉS, DES COMMISSIONS ET AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

Aux termes de l'article 35 du Règlement intérieur de la Conférence générale, le Comité des candidatures soumet à la Conférence générale des propositions touchant la composition des comités, commissions et autres organes subsidiaires de la Conférence où ne sont pas représentés tous les États membres (paragraphe 1), ainsi que des propositions touchant la composition d'autres organismes dont les membres doivent être élus ou désignés d'une autre manière par la Conférence générale (paragraphe 5).

Le présent document n'est pas officiel ; il a pour propos de faciliter la tâche du Comité des candidatures. Il indique tout d'abord le nombre des membres à élire à chacun des organes susmentionnés, conformément à la résolution 28 C/22 adoptée à la 28^e session de la Conférence générale. Il donne ensuite la liste des candidatures enregistrées par le Secrétariat du Comité des candidatures au **16 octobre 2005 à 10 heures**, date limite de dépôt des candidatures, classées par groupes électoraux, ainsi que celle des membres sortants, classés eux aussi par groupes électoraux.

Les États membres sont classés par ordre alphabétique.

Point 12.2 Comité juridique¹ (33 C/NOM/4)

Nombre de membres à élire : 24

Groupe	Candidatures reçues	Membres sortants
I	(5) Danemark États-Unis d'Amérique France Italie Suisse	(5) Allemagne Canada États-Unis d'Amérique France Italie
II	(3) Ouzbékistan République de Moldova Ukraine	(2) Azerbaïdjan République tchèque
III	(5) Argentine Équateur Guatemala Jamaïque Sainte-Lucie	(5) Argentine Bahamas Chili Haïti Sainte-Lucie
IV	(4) Inde Iran (République islamique d') Japon République de Corée	(2) Inde Japon
V(a) États africains	(3) Ghana Guinée équatoriale Niger	(3) Cameroun Ghana Madagascar
V(b) États arabes	(4) Algérie Égypte Liban Soudan	(4) Algérie Égypte Maroc Mauritanie

¹ À sa 32^e session, la Conférence générale a adopté la résolution 32 C/78, décidant d'augmenter le nombre de membres du Comité juridique pour le porter à 24 à partir de l'élection qui se déroulera lors de la 33^e session de la Conférence générale, et d'amender en conséquence l'article 36.1 de son Règlement intérieur. À sa troisième séance, le 6 octobre 2005, le Comité des candidatures a approuvé la répartition géographique des trois sièges supplémentaires comme suit : un siège supplémentaire pour le Groupe II et deux sièges supplémentaires pour le Groupe IV. Par conséquent, la répartition géographique des 24 sièges est comme suit : Groupe I - 5 sièges, Groupe II - 3 sièges, Groupe III - 5 sièges, Groupe IV - 4 sièges, Groupe V(a) - 3 sièges, Groupe V (b) - 4 sièges.

Point 12.3 Comité du Siègre (33 C/NOM/5)

Nombre de membres à élire² : 12

Groupe	Candidatures reçues	Membres sortants
I	(3) Espagne Pays-Bas Suède	(3) Finlande Monaco Turquie
II	(0)	(0)
III	(1) Sainte-Lucie	(1) République dominicaine
IV	(3) Australie Bangladesh République populaire démocratique de Corée	(3) Japon République démocratique populaire de Corée Sri Lanka
V(a) États africains	(3) Cameroun Ghana Zimbabwe	(3) Malawi Maurice Rwanda
V(b) États arabes	(2) Liban République arabe syrienne	(2) Iraq Mauritanie

Point 12.4 Commissaire aux comptes (33 C/NOM/6 ; 33 C/NOM/6/INF.1 et 33 C/NOM/6/INF.1 Add.)

Nombre de membres à élire³ : 1

Candidatures reçues : 5

(Afrique du Sud)
(Bangladesh)
(France)
(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
(Suède)

² Lors de sa 31^e session, la Conférence générale a adopté la résolution 31 C/65 par laquelle elle a modifié les articles 39 et 40 de son Règlement intérieur qui définissent la composition et les fonctions du Comité du Siègre. Conformément à l'article 39, le Comité du Siègre doit être composé de 24 membres élus pour quatre ans, dont la moitié doit être renouvelée à chaque session de la Conférence générale.

³ En conformité avec l'article 12.1 du Règlement financier de l'UNESCO, « Un Commissaire aux comptes qui est le vérificateur général des comptes d'un État membre (ou un fonctionnaire de titre équivalent) est nommé par la Conférence générale selon les modalités qu'elle détermine et pour le contrôle des trois exercices financiers suivant sa nomination. » La Conférence générale a nommé, à sa 30^e session (1999), le vérificateur général du Canada pour 2000-2005.

Point 12.5 Commission de conciliation et de bons offices chargée de rechercher la solution des différends qui naîtraient entre États parties à la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement
(33 C/NOM/7)

Nombre de membres à élire⁴ : 5 (1 par État partie signataire du Protocole)
(Nombre d'États parties au Protocole : 32)

Candidatures reçues : 2

Mme Iman El Kaffas (Égypte)
M. Munther W. Masri (Jordanie)

Membres sortants : 1

M. Iskander Ghattas (Égypte)

Point 12.6 Conseil du Bureau international d'éducation (BIE)
(33 C/NOM/8)

Nombre de membres à élire : 14

Groupe	Candidatures reçues	Membres sortants
I	(4) Autriche Canada Pays-Bas Portugal	(4) Belgique Espagne France Portugal
II	(1) Lettonie	(1) Lituanie
III	(4) Bahamas Panama République dominicaine Venezuela (République Bolivarienne du)	(3) Colombie Haïti Jamaïque
IV	(1) République de Corée	(1) Chine
V(a) États africains	(6) Bénin Ghana Kenya Malawi Maurice Nigéria	(3) Angola Cameroun Côte d'Ivoire

⁴ Suite à la décision 172 EX/25, à sa 33^e session, la Conférence générale pourvoira, outre le siège laissé vacant par le membre sortant, trois sièges supplémentaires vacants depuis la 32^e session, ainsi que le siège laissé vacant par un membre élu à la 32^e session et qui a décidé de se retirer du Conseil le 1^{er} septembre 2004.

Groupe	Candidatures reçues	Membres sortants
V(b) États arabes	(2) Jordanie Yémen	(2) Émirats Arabes Unis Liban

Point 12.7 Conseil intergouvernemental du programme Information pour tous
(33 C/NOM/8)

Nombre de membres à élire : 13

Groupe	Candidatures reçues	Membres sortants
I	(3) Allemagne Canada Israël	(2) Allemagne Espagne
II	(5) Albanie Fédération de Russie Hongrie Pologne République tchèque	(3) Bélarus Fédération de Russie Slovaquie
III	(3) Équateur Jamaïque Panama	(1) Cuba
IV	(2) Chine Malaisie	(2) Chine Japon
V(a) États africains	(3) Congo Éthiopie République-Unie de Tanzanie	(3) Bénin Nigéria Zimbabwe
V(b) États arabes	(2) Égypte Soudan	(2) Iraq Mauritanie

Point 12.8 Conseil international de coordination du programme sur L'homme et la biosphère (MAB) (33 C/NOM/8)

Nombre de membres à élire : 15

Groupe	Candidatures reçues	Membres sortants
I	(4) Autriche Israël Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Suède	(4) Autriche Espagne Norvège Suisse
II	(3) Bulgarie Roumanie Slovaquie	(1) Hongrie
III	(3) Chili Cuba Jamaïque	(2) Colombie République dominicaine
IV	(2) Philippines Viet Nam	(2) Indonésie Japon
V(a) États africains	(3) Congo Éthiopie Gabon	(3) Afrique du Sud Bénin Malawi
V(b) États arabes	(3) Liban République arabe syrienne Soudan	(3) Maroc Oman Tunisie

Point 12.9 Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI)
(33 C/NOM/8)

Nombre de membres à élire : 14

Groupe	Candidatures reçues	Membres sortants
I	(5) États-Unis d'Amérique Finlande Italie Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Suisse	(3) Italie Suède Suisse
II	(2) Slovaquie ex-République yougoslave de Macédoine	(1) Roumanie
III	(3) Colombie Costa Rica Haïti	(2) Cuba Panama
IV	(4) Australie Japon Kazakhstan Népal	(4) Iran (République islamique d') Japon République de Corée Sri Lanka
V(a) États africains	(2) Afrique du Sud Bénin	(2) Éthiopie Malawi
V(b) États arabes	(2) Jamahiriya arabe libyenne Koweït	(2) Arabie saoudite Jordanie

Point 12.10 Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (PRBC)
(33 C/NOM/8)

Nombre de membres à élire : 10

Groupe	Candidatures reçues	Membres sortants
I	(0)	(0)
II	(2) Albanie Hongrie	(1) Croatie
III	(3) Bolivie Colombie Guatemala	(3) Barbade El Salvador Pérou
IV	(3) Chine Inde République de Corée	(3) Chine Inde République de Corée
V(a) États africains	(2) Angola République-Unie de Tanzanie	(2) Cameroun Éthiopie
V(b) États arabes	(1) Égypte	(1) Tunisie

Point 12.11 Comité exécutif de la Campagne internationale pour la création du Musée de la Nubie à Assouan et du Musée national de la civilisation égyptienne au Caire (33 C/NOM/8)

Nombre de membres à élire : 15

Groupe	Candidatures reçues	Membres sortants
I	(5) Belgique Canada Finlande Grèce Suisse	(5) Belgique Grèce Luxembourg Portugal Suisse
II	(2) Lettonie Pologne	(2) Lituanie Pologne

Groupe	Candidatures reçues	Membres sortants
III	(2) Costa Rica République dominicaine	(2) Jamaïque République dominicaine
IV	(2) Iran (République islamique d') Japon	(2) Inde Iran (République islamique d')
V(a) États africains	(1) Sénégal	(2) Congo Sénégal
V(b) États arabes	(2) Égypte Soudan	(2) Égypte Soudan

Point 12.12 Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) (33 C/NOM/8)

Nombre de membres à élire : 18

Groupe	Candidatures reçues	Membres sortants
I	(2) Israël Pays-Bas	(2) Luxembourg Portugal
II	(3) Bélarus Croatie Fédération de Russie	(2) Fédération de Russie Ouzbékistan
III	(4) Argentine Barbade Haïti Uruguay	(4) Bolivie Haïti Panama Paraguay
IV	(6) Afghanistan Fidji Pakistan République populaire démocratique de Corée Sri Lanka Thaïlande	(6) Bangladesh Fidji Malaisie Mongolie République de Corée Sri Lanka

Groupe	Candidatures reçues	Membres sortants
V(a) États africains	(3) Angola Burkina Faso Guinée équatoriale	(2) Bénin Zimbabwe
V(b) États arabes	(2) Arabie saoudite Tunisie	(2) Qatar Yémen

Point 12.13 Conseil intergouvernemental du programme « Gestion des transformations sociales » (MOST) (33 C/NOM/8)

Nombre de membres à élire : 17

Groupe	Candidatures reçues	Membres sortants
I	(3) Belgique Israël Suède	(3) Norvège Pays-Bas Suisse
II	(2) ex-République yougoslave de Macédoine Ouzbékistan	(2) Albanie Roumanie
III	(3) Costa Rica République dominicaine Venezuela (République Bolivarienne du)	(3) Barbade Haïti Paraguay
IV	(4) Afghanistan Malaisie Sri Lanka Thaïlande	(4) Bangladesh Indonésie Japon Malaisie
V(a) États africains	(3) Afrique du Sud Congo Ouganda	(3) Bénin Togo Zimbabwe
V(b) États arabes	(2) Égypte Maroc	(2) Koweït Soudan

Point 12.14 Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) (33 C/NOM/8)

Nombre de membres à élire : 18

Groupe	Candidatures reçues	Membres sortants
I	(4) Allemagne France Pays-Bas Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	(4) Allemagne Belgique Finlande France
II	(4) Fédération de Russie Pologne République tchèque Slovaquie	(3) Azerbaïdjan Fédération de Russie Lettonie
III	(3) Cuba Pérou Uruguay	(3) Brésil Chili Uruguay
IV	(2) Japon Kazakhstan	(2) Indonésie Iran (République islamique d')
V(a) États africains	(5) Cameroun Kenya République-Unie de Tanzanie Sénégal Zambie	(5) Ghana Kenya Malawi Swaziland Togo
V(b) États arabes	(1) Mauritanie	(1) Jamahiriya arabe libyenne

Point 12.15 Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport (CIGEPS)
(33 C/NOM/8)

Nombre de membres à élire : 9

Groupe	Candidatures reçues	Membres sortants
I	(1) Grèce	(1) Grèce
II	(3) Bulgarie Croatie Pologne	(1) Hongrie
III	(2) Cuba Jamaïque	(1) Cuba
IV	(2) Bangladesh Iran (République islamique d')	(2) Bangladesh Népal
V(a) États africains	(2) Cameroun Gabon	(2) Cameroun Ghana
V(b) États arabes	(2) Arabie saoudite Oman	(2) Qatar République arabe syrienne

Point 12.16 Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)
(33 C/NOM/8)

Nombre de membres à élire⁵ : 3

Candidatures reçues : 4

M. Michael Söndermann (Allemagne)
M. Ahmed Gouitaa (Maroc)
M. Mukasa Male (Ouganda)
M. Orhan Güvenen (Turquie)

Membres sortants : 3

M. Ivan Fellegi (Canada)
M. Khalifa Al-Barwani (Oman)
M. Maurice Mbago (République-Unie de Tanzanie)

⁵ La Conférence générale est invitée à élire trois membres devant remplacer pour une période de quatre ans les experts des États membres sortants appartenant aux mêmes groupes régionaux. Aux termes de l'article IV.2 des Statuts de l'ISU, tout membre sortant ne peut pas être réélu pour un deuxième mandat consécutif.